



Paris, le 4 juin 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La CFDT aux côtés des salariés détachés contre VINCI et FAYAT

Le 6 juin à 13h30 se tiendra l'audience au Conseil de Prud'hommes de Nanterre afin que les salariés détachés embauchés sur le chantier de la U Aréna en 2016 soient enfin payés de leurs salaires, indemnités de déplacement et congés payés.

Bien qu'une décision en référé leur ait déjà donné raison, tous les acteurs de la chaîne de sous-traitance, leur employeur italien, **le groupe FAYAT et le groupe VINCI se renvoient la balle pour fuir leurs responsabilités...** avec un dédain profond pour le sort des salariés.

La CFDT s'est déjà exprimée par voie de presse (Communiqué du 16 mai 2018) sur cette question et a condamné à maintes reprises le dumping social dont sont victimes les sous-traitants et souvent, en bout de chaîne, les salariés détachés.

Ce mercredi 6 juin, la CFDT sera donc au côté des salariés détachés pour le procès qui s'ouvre de nouveau au Conseil des prud'hommes de Nanterre.

La CFDT attend une condamnation ferme des sociétés donneuses d'ordre, qui, sous couvert d'une législation insuffisante en matière de responsabilité solidaire fuient leur devoir moral.

La CFDT attend aussi de ce procès qu'il montre l'insuffisance de l'encadrement de la sous-traitance à l'origine des conditions de travail désastreuses subies quotidiennement par les travailleurs. Un encadrement bien trop faible qui génère de la concurrence déloyale entre les entreprises et nourrit le dumping social en France.

**Fédération nationale
des salariés de la
construction et du bois
CFDT**

47/49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
Tel : 01 56 41 55 60
Fax : 01 56 41 55 61

mail: fncb@cfdt.fr
www.cfdt-construction-bois.fr

Contact FNCB-CFDT :

Jean-Michel GILLET – 06 76 05 70 68
jeanmichel.gillet@construction-bois.cfdt.fr